



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES
PAR ECHANGES DE MAILS DU 29 AVRIL 2022

Membres présents : Lydie Le Lay, Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Jean Pierre Héréus et Dominique Bialgues.

Soutien technique : Jérémy Laot.

En U14 D1, match du 26/03/22 opposant le GJ Cap Plomeur Penmarc'h à l'US Quimper :

Réserves recevables du GJ Cap Plomeur Penmarc'h sur la participation et la qualification de 3 joueurs de l'US Quimper. Après examen, la commission dit les joueurs qualifiés.

Un nouveau contrôle des licences après une confusion entre Yessine Ben Mahmoud (U14) qui n'est pas sur la feuille de match et Youssef Ben Mahmoud (U13) non muté qui lui par contre est sur la feuille de match, le nombre de mutés est bien de 4 et donc conforme aux règlements.

La commission homologue donc le score acquis sur le terrain à savoir victoire de l'US Quimper 5 à 1. et présente ses excuses au club de l'US Quimper pour cette erreur d'analyse.

Cette décision annule et remplace la précédente.

La présente décision est susceptible d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Le Secrétaire de la commission.
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES